

L'article 12 de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 impose l'acquisition de connaissances dans les domaines de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées aux professionnels appelés à être en contact avec les usagers et les clients dans les établissements recevant du public. Les employeurs ont obligation de proposer à leur personnel une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées, et de la mettre en œuvre dans tout ERP dont la capacité d'accueil est supérieure à deux cents personnes (art. L. 4142-3-1 du Code du travail).

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP - HANP01

(Type de bâtiments concernés : ERP)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Appréhender le contexte réglementaire relatif à l'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements recevant du public
 - Connaître les types de handicap et les attitudes adaptées
 - Accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap dans un établissement recevant du public

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage publics et privés
Les chefs d'établissements
Les personnes chargées du handicap
Le personnel ayant une mission d'accueil dans les établissements

DURÉE : 1/2 journée de formation

EFFECTIF MAXIMUM : 10 personnes

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La hiérarchie des textes
Les ERP
Notions de sécurité incendie
Les déficiences et les handicaps
L'accessibilité aux personnes en situation de handicap
L'obligation de formation du personnel

LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET LES ÉQUIPEMENTS

La continuité de la chaîne du déplacement (stationnement, entrée, banques d'accueil, sanitaires)
Les équipements particuliers : élévateurs PMR, boucles magnétiques, etc.
Le cas particulier des ERP de 5^{ème} catégorie (services proposés au niveau accessible)
La signalétique

LES DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES

L'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées
Le comportement et l'approche
Le discours
Les pièges à éviter

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.